

Questions orales

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Je discuterai avec le président de l'accord sur l'automobile mais pour le moment, je n'ai pas l'intention de soulever l'affaire Chrysler.

* * *

● (1500)

LES PÊCHES**LA VENTE DE CALMARS BORD À BORD**

M. Ted Miller (Nanaimo-Alberni): Monsieur l'Orateur, c'est au ministre des Pêches et des Océans que je m'adresse. Le ministre sait que les pêcheurs des provinces Maritimes ont du mal à vendre leur calmar. Il sait en outre que les pêcheurs avaient demandé l'été dernier de pouvoir vendre leurs prises de bord à bord, ce qui leur a été refusé sous prétexte que les conditionneurs avaient garanti que les calmars pourraient être achetés et préparés au Canada.

Le ministre peut-il donner aux pêcheurs des Maritimes l'assurance qu'il va revenir sur la décision de son ministère de refuser à ces pêcheurs de vendre leurs prises de bord à bord, vu que ce produit de leur pêche se vend à perte et se gaspille?

L'hon. James A. McGrath (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur l'Orateur, le député fait allusion à une affaire survenue récemment en Nouvelle-Écosse dans les environs de la baie St-Georges et à une demande des pêcheurs de pouvoir vendre leurs prises de bord à bord aux chalutiers congélateurs japonais. A ce moment-là, les conditionneurs achetaient les prises des pêcheurs canadiens et ils continuent de le faire.

M. Breau: Ils paient 12c. la livre.

M. McGrath: Par ailleurs, le député devrait tenir compte du fait que, pour le moment, les prises s'écoulent très difficilement en raison de la saturation du marché due à la surabondance des prises de calmars au large des côtes du Canada, du Japon et de la Nouvelle-Zélande. Voilà pourquoi les chalutiers congélateurs canadiens regorgent de calmars qu'ils n'arrivent pas à vendre. Nous n'avons donc pas l'intention d'autoriser d'autres ventes bord à bord à des acheteurs étrangers tant que cette situation persistera.

M. Miller: Monsieur l'Orateur, le ministre sait-il que les pêcheurs de Terre-Neuve éprouvent la même crainte et qu'ils exigeront de lui certaines garanties ou une déclaration officielle sur le sort qui sera réservé à leurs prises de calmars et de maquereaux l'année prochaine?

M. McGrath: Oui, monsieur l'Orateur, je suis parfaitement conscient à des craintes qu'ils éprouvent. Je tiens à assurer au député et à toute la Chambre que le gouvernement annoncera en temps et lieu sa politique à cet égard.

[M. Munro (Hamilton-Est).]

L'AGRICULTURE**LA DÉLINQUANCE JUVÉNILE ET LA FORTE CONSOMMATION DE LAIT**

M. Gus Mitges (Grey-Simcoe): Monsieur l'Orateur, sur un ton un peu moins sérieux, j'aimerais poser une question au ministre de l'Agriculture. Un journal rapportait la semaine dernière que selon M. Alexander G. Schauss, directeur du Institute for Biological Research de Tacoma, dans l'état de Washington, des études menées sur des délinquants juvéniles démontrent qu'il existe un lien entre la forte consommation de lait et le comportement asocial.

Des déclarations de ce genre ne peuvent rester incontestées. Je demanderais donc au ministre de l'Agriculture s'il est disposé à consulter son collègue, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, en vue de réfuter publiquement cette déclaration insensée qui, si elle reste incontestée, peut causer des torts irréparables aux producteurs laitiers et à l'industrie laitière.

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, je n'ai malheureusement pas eu l'occasion de lire l'article en question. Je puis songer à une foule de facteurs susceptibles de favoriser la délinquance juvénile, mais je suis sûr que la consommation de lait n'en est pas un. Cela me semble tout aussi ridicule que d'affirmer qu'une consommation excessive de bœuf rend les gens agressifs.

* * *

QUESTIONS DE PRIVILÈGE

M. ROBINSON (BURNABY)—UNE RÉPONSE DU PREMIER MINISTRE PENDANT LA PÉRIODE DES QUESTIONS

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège à propos d'une affaire qui touche non seulement mes droits mais aussi ceux de tous les députés à la Chambre. En réponse à une question sérieuse que j'ai posée au très honorable premier ministre (M. Clark), ce dernier a nettement laissé entendre que les personnes au nom desquelles j'avais posé cette question, soit quelque 700 familles, auraient peut-être été mieux si elles s'étaient adressées directement au premier ministre.

Des voix: C'est honteux!

M. Robinson (Burnaby): Je demanderais au très honorable premier ministre de réfuter catégoriquement toute insinuation laissant entendre que je ne m'occupe pas convenablement de mes commettants: c'est à bon droit qu'ils se sont adressés à moi qui suis leur député; je demanderais au premier ministre d'affirmer qu'il n'est pas nécessaire de passer par-dessus la tête des simples députés et que ces derniers ne sont pas des riens du tout, comme les a déjà décrits le très honorable représentant de Mount Royal (M. Trudeau). Je demanderais au très honorable représentant de retirer son insinuation voulant qu'il soit parfois nécessaire de passer par-dessus la tête des simples députés pour s'adresser directement au premier ministre.

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): A propos de cette question de privilège, monsieur l'Orateur, permettez-moi tout d'abord d'assurer au député que je n'avais pas l'intention d'insinuer quoi que ce soit de tel et, deuxièmement, que je le félicite de la promptitude avec laquelle il est intervenu.